

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	51 (1937)
Heft:	4
Artikel:	Armoiries des terres et bailliages de la république et canton de Fribourg [suite et fin]
Autor:	Dubois, Fréd.-Th.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-744914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries des terres et bailliages de la République et Canton de Fribourg

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(avec Planche III).

(suite et fin)

Chenaux. Le château d'Estavayer, dit le château de Chenaux, qui dès 1432 appartenait au duc de Savoie, fut racheté un peu plus tard par Jacques d'Estavayer et lorsque les Confédérés prirent Estavayer en 1475, il appartenait à ses enfants. Ils avaient emprunté une somme de 1600 écus d'or à deux Fribourgeois. Cette créance avait été léguée à l'hôpital de Fribourg et à la grande confrérie de cette ville. Comme cette créance n'avait pas été remboursée, ces créanciers se firent adjuger le château de Chenaux et la seigneurie qui en dépendait et y installèrent un châtelain. Ils revendirent cette seigneurie à Fribourg qui en 1485 en fit un bailliage, auquel on attribua les armoiries d'une branche éteinte des sires d'Estavayer soit les Estavayer-Chenaux: *pale d'argent et d'azur à la bande de gueules brochant et chargée de trois étoiles d'or*. Ces armes figurent déjà sur l'écu de Fribourg (fig. 9, page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (fig. 73, page 57) qui nous en donne les émaux.

Corserey. On trouve cette seigneurie parfois réunie à celle de Prez, parfois partagée entre plusieurs coseigneurs. De 1515 à 1518 l'abbaye de Payerne acquit successivement des coseigneurs de Corserey tous leurs droits dans ce village; en 1526 elle revendit la seigneurie à Fribourg. Corserey forma dès lors un petit bailliage qui fut réuni plus tard à celui de Montagny.

On attribua à cette terre les armoiries suivantes: *écartelé de gueules et d'azur*, qui étaient les armoiries apocryphes des seigneurs de Belp-Montagny. Elles figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (voir fig. 73, page 57) qui nous en donne les émaux. Ces armoiries sont portées encore actuellement par la commune de Corserey.

La conquête du Pays de Vaud.

Comme nous l'avons vu plus haut, les Bernois avaient déjà conquis une fois le Pays de Vaud en 1476, mais momentanément seulement. Ils avaient toujours gardé l'espoir de reprendre, mais définitivement, ce beau pays. En 1536 l'occasion s'en présenta. Désirant délivrer Genève, son alliée, en butte aux entreprises des Savoyards à cause de son attachement à la Réforme, Berne déclara la guerre au duc de Savoie le 16 janvier 1536. Le 22 janvier son armée se mit en campagne sous les ordres de F. Naegeli, traversa le Pays de Vaud sans rencontrer de résistance, en fit la conquête et arriva le 2 février à Genève.

Les Bernois offrirent à Fribourg de prendre possession de Romont et de Rue, car ils craignaient que les cantons catholiques ne s'unissent au duc de Savoie leur allié pour les forcer à déposer les armes ou à rendre le Pays de Vaud. En faisant participer Fribourg à ses conquêtes, Berne obtenait la neutralité des cantons catholiques. De son côté Fribourg désirait prendre part à cette campagne, non seulement

pour avoir une part des conquêtes, mais aussi pour ne pas être complètement encerclée par Berne¹⁾.

Romont. Pendant les guerres de Bourgogne les Fribourgeois et les Bernois s'emparèrent de Romont en octobre 1475, mais momentanément seulement, puis de nouveau en juin 1476. Les Fribourgeois gardèrent alors la ville jusqu'en 1478 après le règlement des indemnités de guerre. En février 1536 pendant sa marche à travers le Pays de Vaud, Naegeli demanda à la ville de Romont sa soumission, mais comme elle était très attachée aux ducs de Savoie, elle ne répondit pas à ces sommations, espérant toujours recevoir du secours de Charles III.

Lorsque les Bernois autorisèrent les Fribourgeois à prendre possession de Romont et de Rue, ceux-ci envoyèrent une délégation à Romont pour inviter cette ville à accepter leur domination. Après de nombreux pourparlers et sous la menace d'une occupation militaire, les Romontois acceptèrent le 25 février la souveraineté de Fribourg. Quant aux habitants de la campagne, soit de la châtellenie ou ancien comté de Romont²⁾, ils ne voyaient aucun inconvénient à passer sous la domination des Fribourgeois avec lesquels ils vivaient dans les meilleurs termes et qui leur conserveraient leur ancienne foi.

Romont et son territoire furent alors érigés en un bailliage dont le bailli résida au château de cette ville jusqu'en 1798. Les armes de Romont portaient un château à deux tours avec un écu de Savoie en chef entre les deux tours, par contre on adopta pour ce nouveau bailliage ces armes moins l'écu de Savoie soit: *de gueules au château à deux tours d'argent*. Fribourg ne tenait pas à voir dans les armes de ce bailliage celles du prince qu'il venait de dépouiller.

Rue. A l'arrivée de l'armée bernoise dans le Pays de Vaud les villes de Moudon, Romont et Rue envoyèrent des délégués à Naegeli, celui-ci exigea leur soumission. Les délégués de Rue lui apportèrent celle de leur ville le 25 janvier. Mais lorsque les Bernois consentirent à laisser Rue aux Fribourgeois, ceux-ci en prirent possession le 25 février.

La petite ville de Rue qui était le siège d'une châtellenie sous la domination savoyarde fut érigée avec son territoire en un bailliage auquel on attribua les armes de la ville, soit: *parti de gueules et d'azur à la roue d'or sur le tout*. Cette roue figurait dans les armes des anciens sires de Rue qui s'éteignirent déjà au XIII^e siècle, mais tandis que sur leurs sceaux cette roue est posée sur un fond uni, elle est posée sur un parti dans les armes de la ville. Les armes du bailliage de Rue figurent déjà sur la carte du Canton de Fribourg du chancelier Techtermann (1576) et sur le plan de Fribourg de Martin Martini (1606).

Estavayer. Comme nous l'avons vu plus haut, une partie d'Estavayer appartenait déjà à Fribourg, c'était la seigneurie de Chenaux où les Fribourgeois avaient envoyé des troupes dès le 20 janvier 1536. Une autre partie de la seigneurie d'Estavayer appartenait directement au duc de Savoie. Enfin la troisième partie appar-

¹⁾ Signalons à propos des conquêtes fribourgeoises les articles si intéressants et pleins de renseignements nouveaux publiés par Mlle J. Niquille, archiviste, dans le journal *La Liberté* soit dans les Nos 1^{er} du 17 février 1936: *Comment Estavayer devint fribourgeois le 18 février 1536*; 2^{er} du 24 février 1936: *Comment Romont devint fribourgeois le 25 février 1536*; 3^{er} du 29 février 1936: *Comment Surpierre devint fribourgeois le 1^{er} mars 1536*; du 14 mars 1936: *Comment la Vevaysse devint fribourgeoise*; du 13 janvier 1937: *Comment Bulle, Riaz, La Roche et Albeuve devinrent fribourgeoises en 1537*.

²⁾ Voir: *Les armoiries du comté de Romont*, par Fred. Th. Dubois, Archives heraldiques, 1935, page 25.

tenait aux sires d'Estavayer. Ne voyant arriver aucun secours du duc de Savoie, les habitants d'Estavayer et les sujets de ces deux dernières parties de la seigneurie firent leur soumission à Fribourg le 18 février 1536.

Estavayer et les localités qui en dépendaient furent alors érigés en un bailliage auquel on attribua les anciennes armes de la ville, soit: *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or et feuillée de sinople*. Tandis que les armes de la ville d'Estavayer furent modifiées plus tard¹⁾, les armes du bailliage furent conservées jusqu'à la fin de l'ancien régime, et au XIX^e siècle elles sont devenues les armes du district de la Broye.



Fig. 120. Armoiries de la Ville et République de Fribourg et de ses baillages, composition figurant sur le plan de Fribourg gravé par Martin Martini en 1606.

vayer furent modifiées plus tard¹⁾, les armes du bailliage furent conservées jusqu'à la fin de l'ancien régime, et au XIX^e siècle elles sont devenues les armes du district de la Broye.

Vuippens. Les habitants du bourg et de la seigneurie de Vuippens s'étaient déjà liés en 1479 à Fribourg par un traité de combourgéosie, aussi au moment de la conquête du Pays de Vaud les seigneurs de Vuippens s'empressèrent-ils de rendre hommage à Fribourg le 2 mars 1536 et de reconnaître sa suzeraineté. En 1539,

¹⁾ Voir: *Les armoiries d'Estavayer-le-Lac*, par H. de Vevey, Archives héraudiques, 1919, pages 49—51.

Berne voulut revendiquer cette suzeraineté, mais Fribourg fit valoir sa priorité. Petermann II de Vuippens, dernier représentant de la branche aînée de sa famille, était si endetté que ses biens furent séquestrés, puis partagés entre les créanciers en 1547. Fribourg acheta alors en 1549 les deux tiers de la seigneurie et installa un bailli dans le château de Vuippens. En 1553 le petit bailliage d'Everdes fut réuni à celui de Vuippens dont le dernier tiers fut acquis par Fribourg en 1578.

On attribua à ce bailliage les armes des sires de Vuippens soit: *palé d'argent et de gueules*.

Sur le vitrail rond du Musée on trouve ces mêmes armes pour le bailliage d'Everdes. L'historien J. Dey¹⁾ prétend que l'un des bailliages portait un palé d'argent et de gueules et l'autre un palé de gueules et d'argent. Martin Martini (voir fig. 120) donne cette variante. Par contre Ryff dans sa chronique²⁾ donne les armes de ces deux bailliages accolées et semblables, celles d'Everdes chargées d'une étoile d'or en chef³⁾.

Les baillis de Vuippens résidèrent au château de cette localité jusqu'à la Révolution en 1798.

Vaulruz. La seigneurie de Vaulruz appartenait dès le XIV^e siècle aux nobles Champion qui bien que vassaux de la Savoie furent bourgeois de Fribourg dès 1493. Le 8 octobre 1500, Benoit et Francois Champion renouvelèrent leurs droits à la bourgeoisie de Fribourg, pour eux, leurs héritiers, leurs terres et leurs sujets. Le 20 janvier 1536, Fribourg invita Berne à ne pas attaquer Vaulruz. Entre le 2 et le 9 mars suivant, les habitants de Vaulruz acceptèrent la suzeraineté de la ville de Fribourg et lui jurèrent fidélité. François Champion suivit l'exemple de ses sujets le 22 mars suivant. Enfin le 12 mars 1538, Fribourg fit l'acquisition de cette seigneurie, qui outre Vaulruz comprenait les villages de Sales, Maules et Romanens, et en fit un bailliage qui existera jusqu'en 1798 le bailli résidait au château de Vaulruz.

Les armoiries de ce bailliage figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir page 7, fig. 9) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (voir page 57, fig. 73) ce qui nous ferait croire que Fribourg considérait Vaulruz comme une de ses terres déjà avant 1536. Ces armoiries sont: *de gueules à la fasce ondée et abaissée d'argent, à trois sapins de sinople sur un mont à trois coupeaux du même, les sapins brochant sur la fasce*.

On voit parfois la fasce ondée remplacée par une mer d'argent. La fasce représente probablement la Siöng ou le ruisseau qui descend des pentes du Gibloux et coule derrière le château et qui est l'origine du nom de Vaulruz. Ces armoiries sont portées encore actuellement par la commune de Vaulruz.

Font. La seigneurie de Font appartenait aux nobles de La Molière qui la tenaient en fief des sires d'Estavayer-Chenaux vassaux des ducs de Savoie. Lorsque la ville de Fribourg prit possession, en 1485, du château et de la seigneurie de Chenaux, elle devint de ce fait suzeraine de la seigneurie de Font. En 1507 les seigneurs de la Molière durent hypothéquer en partie leur seigneurie puis la vendre en 1520 avec tous ses fiefs et arrière-fiefs à Fribourg, qui en fit un bailliage auquel on attribua

¹⁾ Voir: *Chronique d'Everdes et de Vuippens*, par J. Dey dans le Mémorial de Fribourg, tome II, Fribourg 1855.

²⁾ Ernest Meininger: *Une Chronique suisse inédite du XVI^e siècle* (Cirkell der Eidgenosschaft von Andreas Ryff), Bâle 1892.

³⁾ Ce sont ces armoiries qui ont été adoptées par la commune d'Echarlens.

les armoiries des anciens seigneurs de Font, soit: *de gueules à la molette d'éperon d'argent*¹⁾. Ryff donne une étoile d'or avec une rose au centre.

Ces armes figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (voir fig. 73, page 57).

Surpierre. Fribourg avait demandé le 19 février aux Bernois de pouvoir prendre possession aussi de la seigneurie de Surpierre, ce qui leur fut accordé. Mais les chefs de l'armée bernoise s'opposèrent à cette concession. Toutefois le Grand Conseil ratifia sa promesse le 1er mars 1536 et le même jour deux délégués fribourgeois prirent possession du château de Surpierre au nom de leur gouvernement. Fribourg ériga cette seigneurie, qui formait une enclave dans les terres bernoises, en un bailliage qui exista jusqu'en 1798 et dont le bailli résidait au château de Surpierre. On donna à ce bailliage les armes qui avaient été attribuées aux nobles de Surpierre, qui apparaissent au XII^e et XIII^e siècle soit: *d'azur à trois besans d'argent posés 1 et 2*.

Ces armes sont encore portées actuellement par la commune de Surpierre.

Prévondavaux. Dans l'enclave de Surpierre était comprise la petite seigneurie de Prévondavaux qui dépendait du bailliage de Vuissens. Elle fut possédée par plusieurs familles fribourgeoises, en dernier lieu par les d'Alt qui avaient traduit le nom de cette seigneurie en allemand et se nommaient d'Alt de Tiefenthal. Les armoiries de cette terre ne figurent que sur trois documents.

- 1^o Sur la carte Techtermann (1578) d'argent à la bande ondée de gueules chargée en chef d'une étoile d'or.
- 2^o Sur la chronique de Ryff (1595) d'argent à la bande ondée de gueules chargée en chef d'une étoile d'or.
- 3^o La Municipale (1588) d'argent à la bande ondée d'azur chargée en chef d'une étoile d'or.

Vuissens. Le 25 février 1536 l'armée fribourgeoise s'était mise en route. Les Bernois heureux de cette décision, firent droit le 26 février à la demande de Fribourg de prendre encore possession de la seigneurie de Vuissens et cette concession fut ratifiée par le Conseil de Berne le 1er mars. Cette seigneurie, qui constituait une enclave dans les terres bernoises, fut rachetée par l'Etat en 1598 et fut érigée en un bailliage en 1604. Cette terre figure sur la carte du Chancelier Techtermann²⁾ avec les armoiries suivantes: *de gueules au chevron écoté et alaisé d'or*. Elles figurent aussi dans l'armorial de Ryff de 1597, mais avec le fond d'azur et le chevron écoté non alaisé. Ce sont les armes des nobles Musard, d'Estavayer qui posséderent la seigneurie de Vuissens dès 1507 et jusque vers 1549 date de la mort du dernier représentant de cette famille.

Mais bientôt les trois bailliages furent réunis en un seul représenté par les armes du bailliage de Font. Le bailli résidait au château de Vuissens et quelques fois à Font.

La Molière. Le 24 février 1536 les seigneurs de la Molière reconurent la suzeraineté de Fribourg, qui acheta la seigneurie en 1549. Elle comprenait outre

¹⁾ Ces armes sont portées depuis la fin du XIX^e siècle par la commune de Font.

²⁾ Typus agri Friburgensis, 1578.

³⁾ Ernest Meininger: *Une Chronique suisse inédite du XVI^e siècle* (Cirkell der Eidgenossenschaft von Andreas Ryff), Bâle, 1892.

⁴⁾ Ces armoiries sont portées actuellement par la commune de Vuissens.

le château de la Molière, les fiefs de Murist, Franex, la Vounaise et Montborget. Elle fut réunie plus tard au bailliage de Font. Sur la carte manuscrite du Canton de Fribourg (typus agri Friburgensis) du chancelier Techtermann, exécutée en 1578¹), cette terre est représentée par les armoiries suivantes: *de gueules à la meule d'argent à l'annille de sable*. Elles figurent aussi dans l'Armorial de Ryff de 1597²).

St-Aubin. Cette terre qui avait été détachée en 1443 de la seigneurie de Grandcour pour former une seigneurie particulière, appartenait en 1536 à une famille noble de Savoie, les d'Oncieux. Des liens unissaient déjà auparavant St-Aubin à Fribourg puisqu'elle avait déjà signé un traité de combourgeoisie avec cette ville en 1497, tout en restant sous la domination de Savoie. Au moment de la conquête du Pays de Vaud les seigneurs de St-Aubin, Delley et Vallon, reconurent le 24 février 1536 la suzeraineté de Fribourg.

Dès 1531 nous voyons St-Aubin figurer parmi les armes des terres et bailliages de Fribourg avec les armoiries suivantes: *d'argent à une plante de massette arrachée, au naturel*. Cette plante qui symbolise les terrains marécageux de la vallée de la Broye, a son épis de sable mais il est aussi souvent de gueules sur quelques vitraux. Ces armes ont aussi parfois un fond d'or. Les Valier de Soleure qui avaient succédé aux d'Oncieux, vendirent la seigneurie de St-Aubin à Fribourg, qui la constitua en un bailliage en 1691, et dont le bailli résidait au château de St-Aubin.

La commune de St-Aubin porte ces armoiries avec le fond d'or.

Cheyres. La seigneurie de Cheyres dépendait du bailliage d'Estavayer-

Cheyres

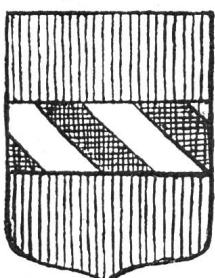


Fig. 121.

Chenaux et avait appartenu aux Praroman, de Lausanne. Le 14 mai 1704 Fribourg acheta cette seigneurie d'A. Ancel et d'Anne Judith de Praroman sa femme, et en forma un petit bailliage comprenant les communes de Bollion, Cheyres et Seiry. Le bailli résidait jusqu'en 1798 au château de Cheyres qui fut construit en 1762/63.

On attribua à ce bailliage les armoiries suivantes: *de gueules à la fasce bandée de sable et d'argent*. Nous n'en connaissons pas les origines. Elles figurent sur le tableau des armoiries des familles patriciennes de Fribourg exécuté en 1751 par François-Joseph Heiny. (Fig. 121).

Ces armoiries sont portées actuellement par la commune de Cheyres.

Châtel-St-Denis. Fribourg avait depuis longtemps des vues sur Châtel-St-Denis et possédait une créance hypothécaire sur cette ville. Désirant en obtenir le remboursement Fribourg envoya les premiers jours de mars 1461 un contingent de 400 à 500 hommes qui s'empara de la ville, mais fut obligée à restituer peu après cette conquête. Plus tard Fribourg posséda momentanément et par achat cette ville, soit de 1513 à 1518. Aussi lorsque l'armée bernoise se mit en marche, Fribourg

¹⁾ Voir au sujet de cette carte: *Annales fribourgeoises*, 1916: *Alf. Weitzel, La plus ancienne carte du Canton de Fribourg*.

²⁾ Ernest Meiningen: *Une chronique suisse inédite du XVIe siècle* (Cirkell der Eidgenossenschaft von Andreas Ryff), Bâle 1892.

tint à faire valoir ses droits sur Châtel. Le 26 février 1536 des délégués de Fribourg allèrent à Berne réclamer une part des conquêtes entre autres les places fortes de Châtel-St-Denis, d'Attalens et de Bossonens. Berne accéda à la demande de Fribourg par bonne amitié.

La seigneurie de Châtel-St-Denis avait été vendue en 1529 à noble Bernard Musy, qui mourut en 1533 laissant cette terre à son beau-frère Jean Castella et à ses neveux G. et. F. Muriset. Ceux-ci reconnurent la souveraineté de Fribourg entre le 10 et le 14 mars 1536.

Les armoiries attribuées à ce bailliage furent celles de l'ancienne famille des nobles de Châtel en Fruence qui occupèrent pendant plus d'un siècle la charge de vidomnes de Châtel-St-Denis et s'éteignirent à la fin du XV^e siècle, soit: *d'or à l'aigle de sable armée du premier*. Ces armoiries devinrent aussi celles de la ville de Châtel-St-Denis, qui les porta toujours dès lors.

Les baillis résidèrent au château de Châtel-St-Denis jusqu'à la Révolution en 1798.

Attalens. Cette seigneurie qui comprenait Attalens, Vuarat, Tatroz, Corcelles et une partie de Remaufens, avait été vendue par le duc de Savoie en 1531 à Charles de Challant, seigneur de Villarzel le Gibloux, qui avait épousé Françoise de Gruyère. Le 20 février Naegeli avait fait demander à Attalens sa soumission à Berne, mais sur la protestation de Fribourg cette seigneurie fut laissée à cette dernière ville, et le 20 mars Ch. de Challant prêta devant le Petit Conseil le serment de fidélité qu'il avait fait autrefois au duc de Savoie. En 1615, Fribourg acheta la seigneurie d'Attalens des sires de Challant, qui étaient dans une position des plus précaires, et le 16 octobre elle fut érigée en un bailliage.

Les armoiries attribuées à cette terre étaient: *d'argent au lion de gueules à la bande de sinople brochant sur le tout*. C'est ainsi qu'elles figurent sur le plan de Fribourg, de Martin Martini, de 1606 (voir fig. 117). Nous n'en connaissons pas l'origine. Dériveraient-elles des armes de nobles de Montvagnard qui furent seigneurs de Châtel-St-Denis?

Les baillis d'Attalens résidèrent au château d'Attalens jusqu'à la Révolution en 1798.

Bossonnens. Cette seigneurie avait appartenu aux sires de La Sarra dès 1375 jusqu'en 1513. En 1534 le duc de Savoie l'avait affermée au sire de Challant, seigneur d'Attalens. Naegeli voulut obtenir la soumission des gens de Bossonnens, mais le 26 février Fribourg protesta à Berne et obtint cette seigneurie qui fut alors érigée en un petit bailliage formé des deux villages de Bossonnens et de Granges et auquel on attribua les armes de ses anciens seigneurs les La Sarra soit: *palé d'argent et d'azur au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or*. C'est ainsi qu'elles figurent sur le plan de Fribourg de Martin Martini de 1606 (voir fig. 120).

Le bailli fut installé au château de Bossonnens, mais à partir de 1618 ce bailliage fut réuni à celui d'Attalens.

Bulle. La ville de Bulle et son territoire ainsi que Riaz et La Roche appartenait à l'évêque de Lausanne qui en était le seigneur temporel. Ces terres formaient des enclaves dans le comté de Gruyère et dans la seigneurie de Corbières. Dès l'époque des guerres de Bourgogne ces trois localités s'étaient liées avec Fribourg par un traité de combourgéosie. Lorsqu'au moment de la conquête du Pays de Vaud elles virent que les Bernois s'emparaient aussi des seigneuries temporelles

de l'évêque de Lausanne, elles se mirent sous la protection de Fribourg, ainsi qu'Albeuve qui appartenait au Chapitre de Lausanne. Ce n'est toutefois que le 14 janvier 1537 que se voyant complètement abandonnées par leur évêque, elles reconurent la souveraineté de Fribourg.

Ces terres furent érigées en un bailliage dont le bailli résidait au château de Bulle et dont les armes furent celles de cette dernière ville, soit: *coupé, d'argent au taureau de gueules, et de gueules.* On trouve parfois au second du coupé: palé d'argent et de gueules. Ce bailliage existera jusqu'en 1798.

Corbières. Les comtes de Savoie qui avaient acquis la seigneurie de Corbières en 1375 la vendirent en 1454 à François de Gruyère, et elle suivit dès lors les destinées du comté de Gruyère. Les habitants de la seigneurie de Corbières qui entretenaient de bonnes relations avec Fribourg, conclurent un traité de combourgeoisie avec cette ville le 13 février 1475. Le comte Michel de Gruyère étant dans de grandes difficultés financières hypothéqua la seigneurie de Corbières à Fribourg en 1543. Mais comme il ne tenait pas ses engagements et ne pouvait rembourser la somme due, Fribourg prit possession de la seigneurie le 5 octobre 1553 et en fit un bailliage auquel elle donna les armes des anciens seigneurs de Corbières, dont la famille venait de s'éteindre, soit: *de gueules à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable.*

Ce bailliage existera jusqu'en 1798 et ses baillis résidèrent au château de Corbières. Ces armoiries sont portées actuellement par la commune de Corbières¹⁾.

Gruyère. La famille des comtes de Gruyère, qui avait régné près de quatre siècles sur le beau comté de Gruyère, était sur son déclin et dès le commencement du XVI^e siècle elle se trouvait dans une position très difficile. Son dernier représentant le comte Michel était accablé de dettes, il avait hypothéqué plusieurs de ses seigneuries et devait de grosses sommes à Berne et Fribourg. En 1554 sur les réclamations de ses créanciers la Diète prononça la faillite du comte Michel. En 1555 Berne prit possession de la Haute Gruyère, jusqu'au défilé de la Tine, et Fribourg de la Basse Gruyère, soit à partir de la Tine. Les Gruyériens avaient déjà combattu à Morat aux côtés des Fribourgeois avec lesquels ils étaient liés par un traité de combourgeoisie dès 1475, et dès 1548 le comté de Gruyère fut admis par les Confédérés comme pays allié (Zugewandter Ort). Dès 1555 la Basse Gruyère fut constituée en un bailliage dont les baillis résidèrent au château de Gruyères, jusqu'à la Révolution en 1798, et auquel on attribua les armes des comtes et de la ville de Gruyères, soit: *de gueules à la grue au vol dressé d'argent.*

A cette même date les villages de Besencens, Progens, St-Martin, Porsel Pont et leur territoire devinrent fribourgeois. Ils dépendaient de la seigneurie d'Oron, qui appartenait au comte de Gruyère, et furent rattachés au bailliage de Rue.

Avec l'acquisition de la Gruyère le territoire du canton de Fribourg a pris sa forme définitive et ses frontières n'ont plus varié dès lors, jusqu'au moment où le bailliage commun de Morat lui fut attribué complètement en 1803.

¹⁾ Plusieurs des communes qui firent partie de l'ancienne seigneurie de Corbière ont adopté ces armes avec des brisures; ainsi *Hauteville* a remplacé le corbeau par une palme de sinople posée en pal, soit l'attribut de St-Etienne, patron de la paroisse; la commune de *Crésuz* porte le corbeau sur une fasce au lieu d'une bande; la commune de *Charney* porte un sapin de sinople sur trois monts de sable et brochant sur la bande; la commune de *Botterens* porte un chamois sur quatre monts et brochant sur la bande.